ESB JUILLET 2022

Compte rendu ESB de la CCSPL Assainissement du 19/07/2022.

Patrick Rey et moi avons donc participé à cette réunion. Nous l'avions préparée ensemble la veille pour mettre au point l'attitude que nous voulions prendre, et nous répartir les questions à soulever sur les Rapports (de SUEZ, et de la CCB) que nous avions reçus quelques jours auparavant.

La CCB avait organisé une série de CCSPL manifestement (et volontairement) surchargée : les déchets, le théâtre du Briançonnais, le cinéma Eden, l'assainissement, les transports urbains de Briançon, et enfin les pompes funèbres intercommunales ... en une matinée ! Ces réunions sont réglementaires mais ils préféreraient sûrement qu'elles soient de simples chambres d'enregistrement.

Participants:

- M. Hermitte (GH) présidait la réunion , Mme Chevalier (la DGS de la CCB) et, selon les sujets, des agents de la CCB (mais Romain Jacob n'était pas là).
- élus CCB : M. Chiapponi , M. Pic, Mme Valdenaire.
- ... M. Fabre, directeur d'agence SEERC-SUEZ,
- et nous avons vu apparaître, avec son retard habituel, notre ex-collègue G. Alphand (en tant que membre du CA du Comptoir des Associations)

M. Hermitte a dit, et répété, qu'un projet de PV de cette réunion nous sera adressé, que leurs réponses à nos questions y figureront et que nous pourrons faire des commentaires.

Par précaution, nous sommes arrivés à 9h pour le début de la réunion. Nous sommes restés muets sur les sujets qui ont précédé la séquence Assainissement, et sommes partis à la fin de celle-ci. Comme l'an passé, M. Hermitte s'est déplacé à ce moment-là pour nous saluer et nous dire tout le bien qu'il pense de nous!

Pour ce compte rendu, je reprends la Liste des points d'intervention que nous avions préparée, en insérant quand il y a lieu les commentaires (en bleu).

YM 23/07/2022

ESB 2022

Points d'intervention en CCSPL le 19/07/2022.

- bien enregistrer notre nouvelle adresse mail
- rappel : ESB n'intervient pas sur les DSP autres que l'Assainissement
- un créneau de 45 minutes pour entendre un exposé et quelques minutes pour débattre une fois par an d'une DSP de 5ME dont le rapport fait 142 pages : ce n'est pas convenable.

Quid de la CCF (Commission de Contrôle Financier) sur laquelle M. H. nous avait donné son accord le 22/10/2020 ?

GH nous dit : pas d'objection à tenir une réunion spécifique ou une CCF, mais vous comprendrez que cela ne peut pas se faire avant la résolution de la procédure au TA ...

Je réponds : pour que cela avance, il serait bien que l'avocat de la CCB réponde à nos arguments. Mme Chevalier : il l'a déjà fait. Je dis : pas à notre connaissance. Elle confirme sa position.

Sur le rapport SUEZ:

• les factures types font apparaître des montants TTC 2021 différents selon les communes (de 227,14 pour Val des Prés à 278,10 pour Briançon). Nous pensions que les tarifs d'assainissement étaient depuis longtemps harmonisés sur la CCB. Explication ?

M. Fabre explique que ça tient probablement à des éléments hors l'abonnement et la partie variable, il faudrait voir.

GH: ils nous répondront.

Sur rapport CCB:

• p. 28, l'indice de connaissance et gestion des réseaux reste au niveau très bas de 15 sur 100 : que se passe-t-il ?

L'indice est bas, mais ça ne correspond pas vraiment à la réalité, et ça va changer quand le Schéma directeur des réseaux sera achevé (début 2023).

• p. 35 : « au cours des 5 derniers exercices, 2,7 km de réseau ont été renouvelés » sur un linéaire de 247,13 km ! Le taux de renouvellement est de 0,22 % soit environ 450 ans pour renouveler l'ensemble ! Qu'en pensent-ils ?

Suggestion : ne conviendrait-il pas d'en informer les élèves des écoles, collèges et lycées du briançonnais, qui en hériteront ?

M. Fabre: nous ne faisons pas « du linéaire pour du linéaire », nous utilisons le budget de renouvellement en priorité sur les points problématiques du réseau après discussion et selon les directives de la CCB.

M. Chiapponi: 0,22 % ce n'est pas choquant, à la SPL ça n'est pas plus de 1 %. Je demande que sa remarque figure dans le PV. Il dit qu'il n'a pas dit ça ...

• le coefficient K :

augmentation de 4,30% entre 2020 et 2021. (indice général des prix : 103,94/102,67 = + 1,23%) augmentation de 37,6% entre 2005 et 20021, alors que l'augmentation de l'indice INSEE est de 19,9%, soit près du double ! Qu'en pensent-ils ?

NB:

1/ du fait de la part significative des amortissements (constants) des travaux faits pendant les 1ères années, l'évolution des prix de l'assainissement devrait être moins forte que l'indice général des prix.

2/ ont-ils entendu parler des problèmes de pouvoir d'achat, et des budgets contraints (assurances, banque, eau, électricité, ...) des foyers modestes ? Qu'en pensent-ils?

GH ayant évoqué qu'un avenant n°3 est en préparation, je demande que la révision du coefficient K (partie fixe portée de 0,15 à 0,40) y soit incluse. Réponse molle : ils voient le problème, mais que peut-on faire ?

Sur le CARE:

• comment s'expliquent les variations fortes et erratiques des produits d'exploitation ? +51 % entre 2019 et 2020 est éventuellement concevable après -31% entre 2018 et 2019 (report de facturation d'un an sur l'autre). Mais alors comment expliquent-ils le +16% à nouveau entre 2020 et 2021 ? Ils nous répondront.

· - Débat sur le CARE:

est conçu de manière à laisser dans l'opacité un certain nombre d'éléments qui sont constitutifs, en finale, de bénéfices occultes du délégataire. Question : comment s'appelle le président de la FP2E ? Un point important est apparu lors de la présentation du CARE par M. Fabre, à propos du montant de 1143 KE figurant en « perte » au débit du compte.

Challengé là-dessus, M. Fabre a prétendu -et maintenu- qu'un compte de résultats ne doit prendre en compte que les produits encaissés. Je l'ai mis mal à l'aise.

Pour tenter de défendre sa cause, il a maladroitement affirmé que la somme dont nous parlions(1 143 KE) sera en fait payée en trois annuités par la SPL en raison d'un accord signé l'an passé entre SUEZ et cette dernière.

Pour nous, il est donc apparu que la perte passée au débit du CARE n'avait pas lieu d'être et que le « Résultat» (qui n'en est pas un) devrait être non pas négatif de 687 KE mais positif d'environ 350 KE : le CARE 2021 est faux à hauteur d'un million d'Euros!

Ceci démontre, sur un point parmi d'autres, qu'on ne peut pas accorder de crédibilité aux CARE de SUEZ. M. Fabre, s'obstinant encore à défendre sa position, a dit alors que si SUEZ procédait comme cela, c'était pour des raisons fiscales (il l'a répété!), avec un souci de cohérence des comptes.

J'ai dit que ce que nous venions d'entendre me donnait envie de poser un signalement auprès des Services fiscaux pour présentation insincère de comptes ...

Silence gêné dans la salle ...

Autres:

• Combien ont-ils fait de contrôles sur place/sur pièces dans l'année ?

M. Fabre a tenté de noyer le poisson en disant que sur les 5 dernières années, le contrat briançonnais était pour eux celui qui avait eu le plus de contrôles. J'ai répondu que je n'en doutais pas mais que je pensais qu'il savait qu'il y avait eu entre-temps des changements politiques à Briançon. Notre question porte sur 2021, objet de cette CCSPL.

GH: ils nous répondront.

M. Hermitte a alors interrompu la séance assainissement (il était 12h15 et il leur restait encore 2 CCSPL à traiter). Il nous a proposé de lui communiquer nos questions restantes, que nous n'avons donc pas posées en réunion.

Il v en avait deux :

- où se trouve le « coût du financement des travaux concessifs » mentionné à l'art. 33.3 du contrat ? NB : ce coût est décompté au « taux initial 5,1% », devant figurer dans le CARE en annuités progressives avec un taux de progressivité de 2% »
- Il nous a été rapporté que lors des contrôles techniques des installations, l'habitude avait été prise que la SEERC soit prévenue une semaine avant, ce qui en diminue notablement le caractère inopiné ... Cette pratique subsiste-t-elle ?

- - -